



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Faculté des lettres et des sciences humaines
Département d'études européennes et de la slavistique
Domaine d'études Slavistique

Slavistique

Master (30 crédits ECTS, programme d'études secondaires)

Plan d'études

5 novembre 2024 [valable à partir du SA 2025]

Table des matières

1.	Bases légales.....	1
2.	Description du programme	1
3.	Objectifs de la formation	2
4.	Début des études et durée des études	3
5.	Langue d'études	3
6.	Organisation générale	3
7.	Description des modules	3
8.	Voyages d'études et excursions	4
9.	Modalités d'évaluation	5
10.	Entrée en vigueur et mesures transitoires	6

1. Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur le règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines et sur la Convention de branche BEFRI du 15 novembre 2011 en slavistique.

2. Description du programme

2.1. Description générale du programme

En collaboration avec l'Université de Berne, nous proposons une riche offre qui permet aux étudiant-e-s de développer et d'approfondir au niveau du master les compétences en études slaves qu'elles/ils ont préalablement acquises. Les cours comprennent des études littéraires et culturelles, de la linguistique ainsi que des cours de langue. Dans nos cours, l'accent est mis sur

Abréviations utilisées :

BE : Berne. **CA** : cours d'autoapprentissage. **CM** : cours magistral. **ECTS** : « Système européen de transfert et d'accumulation de crédits ». **FR** : Fribourg. **HHS** : heure hebdomadaire semestrielle. **SA** : Semestre d'automne. **SE** : séminaire. **SP** : Semestre de printemps.

Ratifié par la commission des études le 5 novembre 2024 [valable à partir du SA 2025].

les questions d'échange interculturel ainsi que sur la présence et la pertinence de la langue et de la littérature dans la société.

2.2. Structure générale du programme

Les études du programme d'études secondaires sont réparties en 3 modules. Dans les modules 1 et 2 (12 crédits ECTS chacun, désormais : ECTS), les étudiant-e-s élargissent leurs connaissances des littératures et de la linguistiques slaves ainsi que des méthodes de travail scientifique dans ces deux domaines dans le cadre d'un cours et d'un séminaire ; en outre, elles/ils approfondissent une question de recherche de leur choix dans le cadre d'un cours d'auto-apprentissage (un exercice, un essai ou une excursion). Dans le module 3 (6 ECTS), les étudiant-e-s approfondissent leurs connaissances linguistiques.

2.3. Conditions d'admission

Les programmes de master s'appuient sur les connaissances et les compétences acquises au cours des études de bachelor.

Les titulaires d'un diplôme de bachelor d'une haute école universitaire suisse sont admis-e-s sans conditions aux études de master si elles/ils ont acquis au moins 30 crédits ECTS dans la même branche d'études (Langues et littératures slaves) et si elles/ils disposent de connaissances d'au moins une langue slave au niveau A2 selon le cadre européen de référence. Le même principe s'applique aux titulaires d'un diplôme de bachelor universitaire étranger reconnu et jugé équivalent par l'Université de Fribourg.

En outre, les titulaires d'un diplôme de bachelor universitaire dans les domaines d'études suivants peuvent être admis-e-s, pour autant qu'elles/ils disposent de connaissances d'au moins une langue slave au niveau A2 selon le cadre européen de référence : Anthropologie sociale et culturelle / Ethnologie, Égyptologie, Études africaines, Études de l'Europe orientale¹, Études des civilisations d'Asie centrale, Études globales, Études indiennes / Sanskrit, Études juives, Études théâtrales, de danse et de cinéma, Histoire, Histoire de l'Art, Langue et littérature allemandes, Langue et littérature françaises, Langue et littérature grecques modernes, Langue et littérature italiennes, Langue et littérature rhéto-romanes, Langues et littératures anglaises, Langues et littératures ibéro-romaines, Langues et littératures scandinaves, Langues, littératures et civilisations chinoises et/ou japonaises, Langues, littératures et civilisations orientales, Linguistique, Littérature comparée, Philologie classique, Philosophie, Relations internationales, Science de religion, Sciences des médias et de la communication, Sciences politiques, Sociologie, Théologie.

3. Objectifs de la formation

Nos diplômé-e-s ont de nombreuses perspectives professionnelles. Les pays d'Europe de l'Est, d'Europe centrale et d'Europe du Sud-Est ont pris de plus en plus d'importance au cours des dernières années. Cela vaut pour différents domaines, de l'économie à la politique en passant par la culture et la recherche. Les connaissances linguistiques et culturelles ainsi que les méthodes de travail scientifiques acquises permettent à nos diplômé-e-s d'intégrer par exemple l'un des domaines suivants : recherche et sciences, médias, coopération culturelle, service diplomatique, administration fédérale, autorités et entreprises internationales, organisations internationales et ONG.

¹ Universités de Fribourg et Berne, pas sur la « Liste des branches d'études » de Swissuniversities

Abréviations utilisées :

BE : Berne. **CA** : cours d'autoapprentissage. **CM** : cours magistral. **ECTS** : « Système européen de transfert et d'accumulation de crédits ». **FR** : Fribourg. **HHS** : heure hebdomadaire semestrielle. **SA** : Semestre d'automne. **SE** : séminaire. **SP** : Semestre de printemps.

Ratifié par la commission des études le 5 novembre 2024 [valable à partir du SA 2025].

4. Début des études et durée des études

Les études peuvent être débutées au semestre d'automne ou au semestre de printemps. Nous recommandons de commencer au semestre d'automne. La durée des études est en général de 4 semestres.

5. Langue d'études

Le programme d'études approfondies en « Slavistique » est un programme « bilingue intégré », c'est-à-dire que les cours scientifiques sont en général bilingues allemand et français. Dans les cours de langues, l'enseignement se fait, le plus tôt possible, dans la langue cible. Les étudiant-e-s peuvent passer leurs examens en allemand, en français, en anglais ou – en accord avec les enseignant-e-s – dans une langue slave de leur choix. Une « mention bilingue » n'est pas proposée.

6. Organisation générale

Le cursus comprend 3 modules :

1. Études littéraires (12 ECTS)
2. Linguistique (12 ECTS)
3. Module de langue (6 ECTS)

7. Description des modules

Module 1 : Études littéraires

		Lieu	HHS	ECTS
SE	Séminaire	FR	2	6
CM	Cours magistral	FR	2	3
CA	Cours d'auto-apprentissage (exercice/présentation écrite/excursion, lié au CM)	FR/-	-/2	3
				12

Contenu et objectifs de formation : Le module se compose d'un cours magistral, d'un séminaire et d'un cours d'auto-apprentissage (exercice/présentation écrite ou court travail écrit/excursion) dont le thème est en rapport avec le cours magistral. Les étudiant-e-s se penchent sur des thèmes choisis pertinents pour la recherche dans le domaine de l'histoire littéraire et culturelle russe, polonaise, ukrainienne ou bosnienne/croate/monténégrine/serbe (XIXe-XXIe siècles). L'accent est mis sur les interactions entre la littérature et le contexte socio-culturel (philosophie, art, religion), les relations de transfert des cultures/littératures slaves entre elles ainsi que celles entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale. Les étudiant-e-s apprennent à développer et à traiter des questions scientifiques. En outre, le module permet d'acquérir des compétences dans la présentation orale et écrite de résultats de recherche en littérature. Dans le cadre de l'exercice ou du cours d'auto-apprentissage, les étudiant-e-s se penchent, sous la direction de l'enseignant-e du cours, sur un thème en rapport avec le contenu du cours. L'exercice peut également prendre la forme d'un enseignement en présentiel régulier.

Évaluation : Séminaire : participation active, brève présentation orale, exposé écrit. Cours magistral : examen écrit. Exercice/présentation écrite/excursion : cours d'auto-

Abréviations utilisées :

BE : Berne. **CA** : cours d'autoapprentissage. **CM** : cours magistral. **ECTS** : « Système européen de transfert et d'accumulation de crédits ». **FR** : Fribourg. **HHS** : heure hebdomadaire semestrielle. **SA** : Semestre d'automne. **SE** : séminaire. **SP** : Semestre de printemps.

Ratifié par la commission des études le 5 novembre 2024 [valable à partir du SA 2025].

apprentissage avec examen oral / présentation écrite sur la thématique du cours / de l'excursion en rapport avec le cours (brève présentation dans le cadre de l'excursion ou rapport écrit) (« réussi/échec »).

Module 2 : Linguistique

		Lieu	HHS	ECTS
SE	Séminaire	BE	2	6
CM	Cours magistral	BE	2	3
CA	Cours d'auto-apprentissage (exercice/présentation écrite/excursion, lié au CM)	-/BE	-/2	3
				12

Contenu et objectifs de formation : Le module se compose d'un cours magistral, d'un séminaire et d'un cours d'auto-apprentissage (exercice/essai/excursion) dont le thème est en rapport avec le cours magistral. Les étudiant-e-s se penchent sur une sélection de thèmes actuels pertinents pour la recherche dans le domaine de la linguistique russe, polonaise, ukrainienne ou bosnienne/croate/monténégrine/serbe. Elles/Ils se penchent sur les théories, les méthodes et les desiderata et apprennent à les classer scientifiquement, à y réfléchir et à développer sur cette base leurs propres intérêts et questions de recherche. Ceux-ci peuvent se situer aussi bien dans le domaine de la linguistique systémique, de la sociolinguistique que dans celui des questions et des analyses empiriques et englober par exemple la recherche sur le plurilinguisme, le changement linguistique, l'histoire de la langue ou encore la linguistique de corpus.

En outre, le module permet d'acquérir des compétences dans la présentation orale et écrite de résultats de recherche en linguistique. Dans le cadre de l'exercice ou du cours d'auto-apprentissage, les étudiant-e-s se penchent, sous la direction de l'enseignant-e du cours, sur un thème dont le contenu est en rapport avec la problématique traitée dans le cours. L'exercice peut également prendre la forme d'un enseignement en présentiel régulier.

Évaluation : Séminaire : participation active, brève présentation orale, prestation écrite. Cours magistral : examen écrit ou oral. Exercice/présentation écrite/excursion : cours d'auto-apprentissage avec examen oral / présentation écrite sur la thématique du cours / de l'excursion en rapport avec le cours (brève présentation dans le cadre de l'excursion ou rapport écrit) (« réussi/échec »).

Module 3 : Module de langue

Les étudiant-e-s apprennent des langues slaves et/ou approfondissent leurs connaissances dans ces langues pour un total de 6 ECTS.

En cas de connaissances linguistiques préalables correspondant aux objectifs de formation du module, des prestations de compensation (exercice, tandem, participation à l'enseignement de la langue) peuvent être définies en accord avec l'enseignant-e.

Selon l'offre et en accord avec l'enseignant-e, un cours semestriel peut être remplacé par un voyage d'études/une excursion (3 ECTS).

8. Voyages d'études et excursions

Selon l'offre et en accord avec les enseignant-e-s, les séminaires ou les cours de langue (3 ECTS) peuvent être remplacés par des voyages d'études (FR) ou des excursions (BE). Nous

Abréviations utilisées :

BE : Berne. **CA** : cours d'autoapprentissage. **CM** : cours magistral. **ECTS** : « Système européen de transfert et d'accumulation de crédits ». **FR** : Fribourg. **HHS** : heure hebdomadaire semestrielle. **SA** : Semestre d'automne. **SE** : séminaire. **SP** : Semestre de printemps.

Ratifié par la commission des études le 5 novembre 2024 [valable à partir du SA 2025].

faisons la distinction entre les voyages d'études/excursions dans le cadre des modules scientifiques et ceux qui sont pris en compte dans le cadre du module de langue. Les étudiant-e-s peuvent effectuer plusieurs voyages d'études/excursions au cours de leurs études.

8.1. Conditions pour les voyages d'études/excursions dans le cadre de modules scientifiques

Un voyage d'étude/une excursion dure en général entre 3 et 14 jours. Il/Elle comprend une préparation et un suivi thématiques ainsi qu'une participation active sur place, par exemple sous forme d'une présentation orale avec polycopié. En cas d'échec, la prestation peut être fournie par un travail écrit après la fin du voyage d'étude (le volume et le délai de remise sont communiqués par les enseignant-e-s responsables avant le voyage).

8.2. Conditions pour les voyages d'études/excursions dans le cadre du module de langue

Le voyage d'études/excursion dure en général entre 7 et 21 jours. Il/Elle comprend une préparation thématique ainsi qu'une collaboration active sur place, c'est-à-dire une participation régulière et active aux cours de langue proposés (y compris des exercices écrits) ainsi qu'au programme culturel annexe (sous forme de travail de projet, de courtes présentations). En cas d'échec, la prestation peut être fournie par un travail écrit après la fin du voyage d'études (le volume et le délai de remise sont communiqués par les enseignant-e-s responsables avant le voyage).

9. Modalités d'évaluation

9.1. Modalités générales

Sauf indication contraire, les cours sont évalués par des notes. L'échelle de notation utilisée est celle de l'université qui dispense l'enseignement. Les évaluations des différentes unités d'enseignement se font sous différentes formes : contrôle des prestations d'études tout au long du semestre, examen oral ou écrit à la fin du semestre ou attestation écrite ou orale des prestations fournies dans le cadre d'un cours d'auto-apprentissage. La forme d'évaluation d'une unité d'enseignement est communiquée aux étudiant-e-s par les enseignant-e-s au début de chaque semestre. Les dates (examens, délais de remise) sont fixées par les enseignant-e-s concerné-e-s et communiquées aux étudiant-e-s en temps utile. Une évaluation non réussie peut être répétée une fois dans le délai de quatre sessions d'examens prévu par le Règlement du 8 mars 2018. Si la deuxième tentative est également insuffisante, cette unité d'enseignement est considérée comme définitivement non réussie (Règlement du 8 mars 2018, art. 15 al. 4), voir ci-dessous point 9.3.

9.2. Échec définitif

La durée maximale des études est de 12 semestres. Un dépassement de la durée maximale des études entraîne l'exclusion définitive des programmes d'études de slavistique (Règlement du 8 mars 2018, art. 34, al. 1 et 2). Une prolongation de la durée des études peut être demandée au Conseil décanal (cf. Règlement du 8 mars 2018, art. 49).

9.3. Note de module et note finale

La note d'un module résulte de la moyenne de toutes les notes obtenues dans ce module.

La moyenne des notes des modules, pondérées en fonction du volume (ECTS) des modules, constitue la note finale.

Abréviations utilisées :

BE : Berne. **CA** : cours d'autoapprentissage. **CM** : cours magistral. **ECTS** : « Système européen de transfert et d'accumulation de crédits ». **FR** : Fribourg. **HHS** : heure hebdomadaire semestrielle. **SA** : Semestre d'automne. **SE** : séminaire. **SP** : Semestre de printemps.

Ratifié par la commission des études le 5 novembre 2024 [valable à partir du SA 2025].

10. Entrée en vigueur et mesures transitoires

Le plan d'études a été ratifié par la commission des études le 5 novembre 2024. Il entre en vigueur au semestre d'automne 2025. Les étudiant-e-s qui ont commencé auparavant leurs études de slavistique peuvent les poursuivre selon les règles du nouveau plan d'études. Il suffit d'adresser une demande écrite à la / au responsable du domaine d'études. Les étudiant-e-s qui ont commencé leurs études de slavistique avant le semestre d'automne 2025 peuvent poursuivre leurs études jusqu'au semestre de printemps 2027 selon les conditions du plan d'études en vigueur auparavant. Passé ce délai, elles/ils sont tenus de poursuivre leurs études aux conditions du présent plan d'études.

Abréviations utilisées :

BE : Berne. **CA** : cours d'autoapprentissage. **CM** : cours magistral. **ECTS** : « Système européen de transfert et d'accumulation de crédits ». **FR** : Fribourg. **HHS** : heure hebdomadaire semestrielle. **SA** : Semestre d'automne. **SE** : séminaire. **SP** : Semestre de printemps.

Ratifié par la commission des études le 5 novembre 2024 [valable à partir du SA 2025].